

## Rencontre coordination UniD – communauté universitaire du mardi 1er octobre 2019, 12h15 – 13h30, FLSH, salle RN.04

### Compte-rendu

Ce compte-rendu résume les thématiques abordées pendant la séance et propose des réponses aux questions qui ont été soulevées.

#### 1. Remplacements des ordinateurs

*Le nombre d'ordinateurs jetés chaque année semble élevé : un grand nombre d'appareils s'accumulent au sous-sol du bâtiment Unimail B. Tous les membres du personnel n'ont pas besoin d'ordinateurs dernier cri, surtout qu'un grand nombre n'utilise que la suite Office. Le renouvellement des postes devrait donc dépendre des besoins de chaque membre du personnel. Pourrait-on mener une réflexion de fond visant à réduire le nombre d'ordinateurs jetés chaque année ? Pourrait-on mettre en place un atelier de réparation des vieux ordinateurs ?*

Réponse du Service informatique (SITEL) :

- Le parc informatique est renouvelé à intervalle régulier pour supporter les mises à jour des programmes. Les vieux ordinateurs sont considérablement ralentis par ces mises à jour, qui sont essentielles, ce qui pose des problèmes d'utilisation même pour les membres du personnel qui n'utilisent que des programmes de traitement de texte.
- Les ordinateurs hors d'usage et les ordinateurs qui sont remplacés parce que leur performance est jugée insuffisante sont traités en suivant le Règlement concernant l'affectation des équipements informatiques remplacés du 26 avril 2001. L'article 2 du règlement prévoit que les équipements informatiques obsolètes sont, par ordre de priorité :
  - o Réutilisés à l'interne
  - o Vendus (à très bas prix) aux membres de la communauté universitaire
  - o Donnés à une organisation suisse ou étrangère à but non-lucratif
  - o Envoyés à un centre de recyclage pour destruction
- Actuellement, 95% des ordinateurs obsolètes sont vendus aux membres de la communauté universitaire. Les équipements informatiques qui ne trouvent pas d'acheteur-e sont mis dans une benne au sous-sol d'Unimail avec les déchets électroniques de l'UniNE (p.ex. frigos hors d'usage, etc.). Les imprimantes ne sont pas vendues, elles sont utilisées jusqu'à leur 'fin de

vie'. Une fois hors d'usage, elles sont mises à la benne. Lorsque la benne est pleine, l'entreprise [Job Eco](#) vient les chercher. Job Eco est une société d'utilité publique spécialisée dans le démontage et le recyclage de matériel électrique et électronique ; elle offre du travail à des personnes écartées momentanément du marché de l'emploi.

Réponse de la Coordination UniD :

- Le traitement des ordinateurs 'déstockés' mérite d'être détaillé sur le site web du développement durable, afin qu'il soit transparent pour l'ensemble de la communauté universitaire. La coordination s'occupera d'élaborer un schéma qui l'explique et le mettra en ligne courant 2020.
- La possibilité de mettre en place un atelier de réparation de matériel informatique nécessite de la place, du matériel et le soutien de personnes expertes en la matière, surtout que démonter ce matériel peut présenter des risques pour la santé. L'obtention d'un subside UChange pourrait permettre de mettre en place un tel atelier. Le prochain délai pour la soumission de projets est le 29 février 2020. La Coordination UniD encourage les étudiantes et étudiants à soumettre ce projet et se tient à disposition pour relire les dossiers de candidature.
- Courant 2020, la Coordination UniD prendra contact avec [Repair café Neuchâtel](#), pour voir si des ateliers de réparation peuvent être mis en place à l'UniNE.

## 2. Alimentation durable dans les cafétérias

*Quelles sont les suites de l'enquête de satisfaction menée auprès des cafétérias au printemps 2019 ?*

Réponse de la Coordination UniD et de la représentante de l'UniNE dans la CGCE (Commission de Gestion de la Cité des Etudiants, commission qui s'occupe entre autres de désigner le gérant des cafétérias de l'UniNE), Mme Veronica Flütsch Dällenbach (SL) :

- Le contrat qui lie la CGCE à l'entreprise Compass Group Scolarest a été résilié avec effet au 30 juin 2020. Dès le mois d'août 2020, un nouveau gérant reprendra les cafétérias pour une période transitoire de deux ans. Durant cette période, un appel d'offre sera diffusé pour trouver un gérant régulier. L'entreprise qui assurera la gestion pendant la période transitoire pourra répondre à l'appel d'offre, comme toute entreprise qui le souhaite.
- Le contrat avec l'entreprise qui gèrera les cafétérias pendant la période transitoire est actuellement en cours de négociation. Il prévoit une clause spécifique sur l'alimentation durable :

### **9. Alimentation durable**

L'offre de restauration s'inscrit dans une politique de gestion durable. À cette fin, le Gérant s'engage à proposer des menus équilibrés et à utiliser prioritairement des produits locaux (issus de Suisse romande et de la région des Trois Lacs) et issus des circuits courts, de saison et bios. La production de déchets est limitée au minimum et le Gérant veille à une distribution des invendus alimentaires. Des produits végétariens et végétaliens seront proposés dans chaque lieu de vente.

Le Gérant s'engage à limiter l'empreinte carbone des produits, réduire le recours à la "Convenience Food", privilégier les produits frais et peu transformés, utiliser de la vaisselle réutilisable, limiter au maximum l'utilisation de plastiques à usage unique, privilégier l'utilisation de labels, afficher les allergènes dans la composition des plats et indiquer la provenance des aliments.

- S'agissant du personnel actuellement en fonction dans les cafétérias, le nouveau gérant se propose de les engager pour une durée maximale de deux ans. Il est également en contact avec l'un des deux cuisiniers, qui pourrait être appelé à fonctionner sur leur site de production. La durée maximale de deux ans est dictée par le fait que le contrat avec le nouveau gérant sera conclu du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 31 juillet 2022, cette période étant destinée à la préparation d'un AOMP (appel d'offre de marché public).
- Par ailleurs, l'entreprise KAWA, qui gère certains des distributeurs présents sur le campus, s'est engagée le 4 octobre 2019 à modifier progressivement son assortiment de manière à proposer davantage de produits sains et durables, ainsi que de produits végétariens et végétaliens.

### 3. Fontaine à eau

*Est-il possible de mettre en place des fontaines à eau dans les bâtiments principaux et de proposer moins de bouteilles d'eau à la vente dans les distributeurs ?*

Réponse de la Coordination UniD :

- Le remplissage des distributeurs de boissons et de snacks est de la responsabilité de l'entreprise KAWA (voir point 2 ci-dessus) qui se base sur la consommation des utilisatrices et utilisateurs pour remplir les distributeurs.
- La mise en place de fontaines à eau sur le campus est à l'étude, notamment pour satisfaire au manque d'accès à l'eau potable dans certains bâtiments (remplissage d'une bouteille au robinet difficile voir impossible dans certains blocs sanitaires). La coordination UniD propose de mettre ce point dans les objectifs 2020.

### 4. Compost

*Pourrait-on mettre en place des containers à compost dans les cafétérias, dans le but de recycler les restes de repas ?*

Réponse de la Coordination UniD et de la représentante de l'UniNE dans la CGCE (Commission de Gestion de la Cité des Etudiants, commission qui s'occupe de la gérance des cafétérias de l'UniNE), Mme Veronica Flütsch Dällenbach (SL) :

- Un container à biodéchets est en place à Unimail. Il est destiné aux déchets verts du jardin de permaculture. Un autre container est à disposition de l'AED à Breguet 2, destiné à composter les invendus alimentaires qui n'ont pas pu être redistribués.
- Les containers à biodéchets ne sont pas destinés aux restes de poisson et de viande. Le site de la Ville de Neuchâtel spécifie explicitement qu'ils ne peuvent pas accueillir les « lavures » des restaurants (<http://www.2000neu.ch/index0.php?id=435>). Pour cette raison ainsi que pour des raisons d'hygiène (odeurs, nuisibles), il n'est à l'heure actuelle pas envisageable d'en mettre à disposition pour les restes de repas de la communauté universitaire.
- Le gérant actuel des cafétérias (Compass Group Scolarest) dispose d'un contrat avec Retripa pour composter les lavures produites dans sa cuisine, qui se trouve à la Cité de étudiants. Les déchets compostables (épluchures etc.) sont donc recyclés. Les restes de repas dans les trois cafétérias sont d'un volume restreint, car les quantités sont calculées au plus près (raison pour

laquelle il ne reste parfois plus grand-chose dès 13h). Les invendus sont distribués gratuitement en fin de journée.

- S'agissant des lavures, le futur gérant (cf. point 2) est également sous contrat avec Retripa. Il a indiqué que les lavures seraient non seulement prises en charge sur le site de production, mais également dans toutes les cafétérias desservies. L'entreprise utilise ses propres contenants : un contenant de petite taille est à disposition sur chaque site ; son contenu est vidé chaque soir au moment de la fermeture dans un contenant plus grand, qui passe la nuit au réfrigérateur pour éviter les problèmes de nuisibles. La collecte des lavures a lieu le matin suivant, au moment où l'entreprise vient livrer les repas du jour. Il est prévu que ce système soit implémenté dans les trois cafétérias de l'UniNE lors du changement de gérance.

## 5. Représentant-e étudiant-e à la CGCE

*Comment la représentante ou le représentant des étudiant-e-s à la CGCE est-elle ou est-il nommé, et pour combien de temps ?*

Réponse de la représentante de l'UniNE dans la CGCE (Commission de Gestion de la Cité des Etudiants, commission qui s'occupe de la gérance des cafétérias de l'UniNE), Mme Veronica Flütsch Dällenbach (SL) :

- Le Conseil d'Etat est compétent pour désigner les membres de la Commission de gestion de la Cité des étudiants. Les membres sont désigné-e-s pour une période législative (période en cours : 2017-2021). La représentante ou le représentant des étudiant-e-s est proposé par la FEN. Le représentant actuel des étudiant-e-s à la CGCE est monsieur [Dimitri Paratte](#), étudiant du Master en droit.

## 6. Liste des commissions externes à l'université

*Est-il possible d'ajouter la liste des commissions externes sur le site de l'université ?*

Réponse de la Coordination UniD, après consultation du secrétaire général :

- Une [page](#) répertoriant les commissions universitaires permanentes est disponible sur le site web de l'UniNE. Les commissions facultaires et les commissions temporaires (ad hoc) ne sont pas listées sur cette page. Les étudiantes et étudiants ainsi que les membres du personnel (hors domaine central) qui souhaitent obtenir plus d'informations sur les commissions facultaires sont prié-e-s de se renseigner auprès du décanat de leur faculté.
- Il n'est pas du ressort de l'UniNE de lister des commissions externes sur son site web. Lister les commissions dont un-e membre de la communauté universitaire fait partie serait en outre difficilement réalisable, car les membres de la communauté universitaire ne sont pas tenu-e-s d'informer l'Université des commissions dont elles ou ils font partie (sauf exception en vertu du règlement sur les activités annexes, applicable au corps professoral et intermédiaire, qui stipule une obligation de déclarer une activité dans certains cas, par exemple si l'activité implique des périodes récurrentes d'indisponibilité ou en cas de risque de conflit d'intérêt). La Fédération des étudiantes neuchâteloises et des étudiants neuchâtelois (FEN) connaît les commissions qui prévoient un-e membre du corps étudiant. Les étudiantes et étudiants intéressé-e-s sont donc prié-e-s de s'adresser à la FEN.

## 7. Caisse de pensions

*La caisse de pensions Prévoyance.ne investit-elle dans des placements durables ?*

Réponse de la Coordination UniD, après consultation du secrétaire général de l'UniNE et de chef du Service comptabilité et finances :

- prévoyance.ne est la caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel. Les membres du personnel de l'UniNE y sont affilié-e-s de ce fait. L'UniNE en tant que grand employeur dispose d'une représentation directe au CA avec un siège qui est occupé par [Gabriel Krähenbühl](#), chef du Service comptabilité et finances. La représentation des employé-e-s se fait par le biais des syndicats selon la volonté du Grand Conseil. Il s'avère qu'une autre employée de l'Université siège par le biais d'un syndicat au CA de prévoyance.ne, il s'agit de [Claudine Faehndrich](#), collaboratrice administrative à l'AJM ([organigramme](#)).
- En 2018, le [rapport annuel](#) de la caisse de pensions contient pour la première fois une section « Durabilité ». Le rapport présente le moyen d'action privilégié par la caisse, l'engagement actionnarial, ainsi que les autres mesures et engagements pris en lien avec la durabilité.
- A noter qu'une [motion](#) a été déposée au Grand Conseil Neuchâtelois en mai 2019 (n°19.145). Cette motion demande une transparence totale des investissements réalisés par toutes les institutions qui dépendent de l'Etat, dont prévoyance.ne. Ce texte a été accepté, obligeant ainsi le Conseil d'Etat à faire une proposition au Grand Conseil pour aller dans le sens souhaité.

## 8. Futur bâtiment UniLac 2 / Unihub

*Quelle est la composition de la commission de planification du futur bâtiment UniLac ? Des étudiant-e-s sont-elles ou sont-ils impliqué-e-s dans cette commission ?*

Réponse de la Coordination UniD, après consultation du secrétaire général de l'UniNE :

- La composition de la commission de planification a été décidée par le Canton de Neuchâtel. Trois membres de la communauté universitaire en font partie : le secrétaire général M. Fabian Greub, qui la préside, ainsi que le professeur [Olivier Crevoisier](#), représentant de la FLSH, Michel Neier, responsable de l'Intendance des bâtiments et Bertrand Robert, chef du Service des sports. Il n'y a pas de membre du corps étudiantin.
- Le travail de la commission à l'heure actuelle est de préparer un cahier des charges pour le concours d'architecture.
- Les étudiant-e-s de la FLSH qui souhaiteraient avoir des informations sur le bâtiment ou adresser des suggestions peuvent écrire au professeur Crevoisier.

## 9. R glage des lumi res et des robinets

*Dans certains b timents, les lumi res disposant d'un allumage automatique (d tection des mouvements) restent allum es tr s longtemps. D'autre part, certains b timents disposent de robinets qui marchent sur pression d'un bouton : ces robinets font couler plus d'eau qu'il n'est n cessaire pour se laver les mains, ce qui ne semble pas  cologique. Peut-on y rem dier ?*

R ponse de la Coordination UniD apr s consultation du Bureau intendance des b timents :

- Les r gisseurs des b timents sont responsables de la bonne marche des b timents, ce qui inclut les luminaires et les robinets (entre autres). Les utilisatrices et utilisateurs qui observent un probl me de dysfonctionnement sont pri -e-s de signaler le probl me au r gisseur concern . La liste des r gisseurs se trouve sur le site du [Bureau intendance des b timents](#).